

Nos ventes sont régies exclusivement par les présentes conditions générales.

Toute dérogation ou modification aux présentes conditions, doit pour être valable, faire l'objet d'un accord préalable écrit de TECHNISCIS SAS. TECHNISCIS se réserve le droit de modifier ou compléter ses conditions générales. Les présentes CGV sont soumises à la loi Française pour toute commande livrée sur le territoire français.

ARTICLE 1 : COMMANDES

Les offres TECHNISCIS ne constituent qu'un document de proposition d'offre sans engagement de notre part. Les commandes ne sont réputées définitives que si elles ont été acceptées par nos soins et fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part, notamment sous la forme d'un accusé réception de commande. Aucune annulation ne pourra être prise en considération si elle n'a pas été notifiée par écrit, et acceptée expressément par nos services.

La confirmation de la commande par nos soins, notamment par un accusé de réception de commande, constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales. La fourniture comprend exactement et uniquement le matériel spécifié dans l'accusé réception de commande dont l'acceptation implique également l'adhésion aux présentes conditions.

ARTICLE 2 : PRIX

Les prix des produits sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en €EUROS et calculés hors taxes. Par conséquent, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. Technicis se réserve le droit de changer ses prix et tarifs sans préavis.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Le délai de paiement accordé par TECHNISCIS au client pour régler les sommes dues ne peut dépasser trente jours à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de non-paiement d'une facture à l'échéance, Technicis se réserve le droit d'exiger le paiement immédiat de toutes factures émises même non échues ainsi que le paiement préalable de toute nouvelle livraison.

Toute somme non payée à l'échéance portera un taux d'intérêt à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et au paiement d'une indemnité de recouvrement de 40€ par facture non payée en application des articles L441-3 et L441-6 du code de commerce.

Le client ne peut faire état d'un quelconque litige ou une contestation sur les produits livrés pour suspendre ou appliquer unilatéralement une déduction sur le paiement des factures dues.

Aucun escompte n'est prévu par TECHNISCIS au titre du règlement anticipé

ARTICLE 4 : RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits livrés par Technicis restent sa propriété exclusive jusqu'au paiement complet du prix, majoré le cas échéant des intérêts de retard et de l'indemnité de recouvrement dont il est question au paragraphe 3. Le client s'engage expressément à ne pas donner les produits en gage ou à transférer la propriété de garantie jusqu'au règlement complet du prix des produits appartenant à Technicis.

En cas de cessation de paiement, d'accord amiable avec des créanciers, de dépôt de bilan ou toute procédure collective, le client devra en aviser TECHNISCIS sans délai, afin que puisse immédiatement être dressé un inventaire de nos produits. Dans ce cas, le client s'interdit de poursuivre la vente des produits sauf autorisation expresse de TECHNISCIS.

ARTICLE 5 : GARANTIE

L'acheteur déclare connaître les possibilités et les restrictions techniques des produits vendus. TECHNICIS garantit le fonctionnement des ses produits conformément aux spécifications s'y rapportant dans des conditions normales d'utilisation.

Toute demande de garantie doit faire l'objet de l'envoi par le client d'un rapport complet conforme au modèle établi par Technicis et accompagné du produit dit défectueux afin de procéder à un contrôle technique.

ARTICLE 6 : LIVRAISON

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

A réception des biens, l'acheteur est tenu de s'assurer de la conformité de ceux-ci avec ceux qu'il a commandés. Toute réclamation doit se faire sur le bon d'émargement du transporteur, à la livraison de marchandise et transmise à Technicis dans les 48h.

Tout refus de réception de livraison des produits sera considéré comme abusive s'il n'est pas justifié par un défaut, vice ou une anomalie de la livraison ou des produits, faisant l'objet d'une réclamation notifiée par écrit.

ARTICLE 7 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de TECHNICIS est strictement limitée aux obligations souscrites par elle dans le cadre des commandes qui lui sont passées et limitée aux dommages matériels directs. Sont exclus : dommages immatériels, perte de chance, perte de clientèle, perte de chiffre d'affaires, perte de production, de marge ou d'image, préjudice moral .

La responsabilité de TECHNICIS ne peut être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés. Il appartient à l'acheteur de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'importation ou d'utilisation des produits ou services qu'il envisage de commander.

ARTICLE 8 : CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas d'inexécution de ses obligations par une partie, le présent contrat sera résolu de plein droit avec effet immédiat au profit de l'autre partie sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

ARTICLE 10 : LITIGES

En cas de litige ou de réclamation, l'acheteur s'adressera en priorité à TECHNICIS pour obtenir une solution amiable. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Nantes en France.

www.technicis.com



3 rue de Thessalie-Erdre Active – Berangerais

44240 La Chapelle-sur-Erdre / France

Tél : +33(0)2 40 72 86 02

N°Siret : 387 614 100 00031 NAF 2825Z – TVA/VAT : FR07 387 614 100